

Mort suspecte à Kango

# Une quadragénaire décède au cours d'une partie de pêche dans le Como

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**L'enquête, ouverte par la brigade-centre de gendarmerie de Kango pour faire la lumière sur cette affaire, permettra certainement de découvrir si le compagnon de la regrettée Christelle Nsa Nzogo y est pour quelque chose ou pas.**

**CHRISTELLE** Nsa Nzogo, Gabonaise d'une quarantaine d'années, a trouvé la mort, dans la nuit du samedi 26 janvier, à Kango, chef-lieu du département du Komo. C'était au cours d'une partie de pêche dans

le fleuve Como. Les contours de ce drame seraient pour le moins brumeux. Aussi, au regard des nombreuses interrogations qui taraudent les esprits de la famille de cette compatriote, une investigation judiciaire a-t-elle été ordonnée par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville. L'on a appris que Christelle Nsa Nzogo ne se trouvait pas seule le jour de la tragédie. En effet, une source proche de la famille affirme que la quadragénaire avait quitté Kango avec son compagnon, à bord d'une pirogue, pour une partie de pêche dans le Como. « Il fai-



Photo : Bandoma

Le fleuve Como dans lequel Nsa Nzogo aurait péri.

sait environ 22 heures, lorsqu'on a appris que la pirogue à bord de laquelle se trouvait notre fille, de sur-

croît toute seule, a fait naufrage », confie notre informateur, qui a requis l'anonymat.

**INDICES** La source ajoute que l'embarcation se serait renversée, sous un temps pluvieux. Mais aussi que le compagnon de la victime aurait appelé cette dernière, peu de temps avant l'accident. « Pourquoi Nsa Nzogo s'est retrouvée toute seule à bord de la pirogue, sous un temps exécrable, peu propice à la navigation, alors qu'elle était censée être avec son accompagnateur de départ ? », s'interroge un membre de la famille, joint au téléphone. Par ailleurs, les parents de la disparue ne comprennent pas la présence des effets sur une embarcation supposée avoir été naufragée. En effet, en localisant

la pirogue, l'équipe des recherches, qui comprenait des Officiers de police judiciaire (OPJ), y a curieusement retrouvé le filet de pêche, un pied de chaussure appartenant à Christelle Nsa Nzogo ainsi que des aliments cuits. Au vu de tous ces indices, les gendarmes de la brigade-centre de Kango tentent actuellement de démêler le fil de l'écheveau. Considéré comme le premier suspect dans cette affaire manifestement floue, le compagnon de la défunte a été placé en garde à vue pour les nécessités d'enquête.

**Affaire à suivre.**

## Procès Ministère public contre Hervé Mombo Kinga Le verdict fixé au 4 février

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**APRÈS** 15 mois de détention préventive à la prison centrale de Libreville, l'activiste blogueur Hervé Mombo Kinga a comparu devant le tribunal correctionnel de Libreville lundi. Face aux juges, le prévenu devait répondre des chefs d'inculpation retenus contre lui par le Ministère public, notamment "outrage au chef de l'État et participation à la propagande écrite tendant à troubler l'ordre public". Au terme de l'audience, le procureur de la République près le tribunal de

Libreville a requis contre sieur Mombo Kinga 8 ans d'emprisonnement ferme, dont 3 avec sursis. Une décision contestée et jugée arbitraire par son avocat, Anges Kevin Nzigou. Lequel, dans sa plaidoirie, a estimé que " le dossier Hervé Mombo Kinga est vide". Après avoir entendu toutes les parties, le tribunal correctionnel de Libreville a mis l'affaire en délibéré au 4 février prochain. Interrogé par la presse à la fin de l'audience, Anges Kevin Nzigou a déclaré: « normalement, mon client ne devrait plus rester en prison après le 4 février, car le tribunal a bien compris qu'il



Photo : DR

s'agissait d'un délit d'opinion et que cette détention devenait extravagante.» Et de préciser: « s'attacher aux propos qu'une personne peut tenir relève de l'opinion, et être enfermé pour ces faits relève simplement de la politique. Donc, je considère que mon client est poursuivi pour une infraction politique.»

**Hervé Mombo Kinga sera fixé sur son sort le 4 février prochain.**

L'avocat de la défense a tout de même dit garder espoir pour la libération de son client le 4 février prochain. Pour mémoire, Hervé Mombo Kinga avait, selon le Ministère public, "monté un podium dans un lieu public et projeté des vidéos et messages d'incitation à la révolte contre les autorités de l'Etat, à la haine et à la désunion". Le jour de son arrestation, le 31 août 2017, une quinzaine de partisans de l'opposition avaient été arrêtés en marge d'un rassemblement organisé un an après l'annonce de la réélection du président Ali Bongo Ondimba, le 31 août 2016.

## Braquage à Port-Gentil

### Un récidiviste de retour en prison

J-P.A  
Port-Gentil/Gabon

**SORTI** de prison en 2017 après avoir purgé une peine de 7 ans pour vol et braquage, Christ Thétha Moundounga, alias Belfégor, vient de regagner la maison d'arrêt du Château. On lui reproche, cette fois-ci, d'avoir braqué un élève de 18 ans. LA scène s'est produite il y a quelques jours au quartier Transfo, dans le deuxième arrondissement de la commune de Port-Gentil. Le jour des faits, Sey Brian Ndinga, un jeune compatriote de 18 ans, reçoit, à la sortie des cours, un appel téléphonique de la part d'un inconnu. Mais, la communication est interrompue avant la fin de la conversation. Décidé à en savoir davantage sur ce curieux appel



Photo : Jean Paulin Allogho

Christ Thétha Moundounga médite sur son...

téléphonique, le jeune homme se précipite chez l'épicier du quartier, met du crédit dans son téléphone, puis rappelle aussitôt son interlocuteur. Une fois le contact rétabli, les deux correspondants s'entretiennent, puis prennent rendez-vous à l'endroit où l'adolescent vient de recharger son téléphone, pour éclaircir ce différend. Quelques instants plus

tard, Christ Thétha Moundounga, le fameux correspondant, débarque. Et, séance tenante, il intime l'ordre à Sey Brian Ndinga de lui remettre son téléphone portable parce que, insiste-t-il, c'est le sien. Il précise que l'adolescent l'a acheté en business chez un certain Lampard, un garçon du quartier. **MENACE** Sur ces entrefaites, il somme le jeune



Photo : JP Allogho / L'Union

... sort à la prison centrale de Port-Gentil.

homme de le suivre immédiatement chez Lampard pour une confrontation. Ndinga, qui ne se reproche de rien, accepte volontiers. Mais, au lieu de se rendre directement au domicile du vendeur présumé, Belfégor, menaçant, amène plutôt l'adolescent chez lui. Pendant qu'ils y sont, le maître des lieux demande à sa petite amie d'aller appeler Lampard.

Cette dernière obtempère, mais revient quelques instants après pour annoncer que l'intéressé est absent de son domicile. Belfégor en profite pour harceler le petit. Il sort donc de sa poche un poignard, puis intime l'ordre à l'adolescent de lui remettre le téléphone querellé, ainsi que les autres effets de valeur qu'il a par devers lui. Craignant pour sa sécurité,

Sey Brian Ndinga s'exécute sans opposer de résistance. Mais, une fois hors de danger, il se rend directement à la Police judiciaire (PJ) pour porter plainte contre son agresseur. Une enquête est aussitôt ouverte et le délinquant présumé est arrêté, puis conduit au poste de police pour être entendu. Au cours de l'audition, Christ Thétha Moundounga aurait reconnu avoir braqué Sey Brian Ndinga, sous la menace d'un poignard. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil pour y être auditionné, le mis en cause a, en attendant son jugement, été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château. Un univers carcéral qu'il connaît bien, pour y avoir séjourné de 2010 à 2017, pour des faits de même nature.